

Charte de lutte contre les violences, injures, agissements sexistes et discriminations lors des événements scientifiques

Toutes les personnes participant au **Colloque Tournant 2025** du Réseau Thématique Algèbre du CNRS, du 3 au 5 mars 2025 à l'Université Clermont Auvergne (campus des Cézeaux), s'engagent à avoir pris connaissance de la présente charte.

Vous participez à une rencontre mathématique. Les organisatrices et organisateurs de cet événement s'engagent activement contre toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur l'origine ethnique, nationale ou sociale, les caractéristiques physiques, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap, l'âge, etc.

Conformément aux réglementations en vigueur, sont ainsi prohibés lors de cet événement, les attitudes discriminantes, faits de harcèlement, abus de position dominante et actes de représailles, tels que (liste non exhaustive)

- Insultes personnelles et à caractère discriminatoire,
- Menaces ou attitudes agressives envers une autre personne,
- Pressions psychologiques, harcèlement moral,
- Sollicitations non consenties d'intimité émotionnelle ou physique,
- Contacts physiques non sollicités.

Les organisateurs et organisatrices rappellent enfin que les hiérarchies manifestes ou latentes dans le milieu de la recherche peuvent entraîner des difficultés à exprimer une gêne.

Si vous pensez être victime ou témoin d'une situation de discrimination ou de harcèlement lors de l'événement scientifique auquel vous participez, vous pouvez prendre contact avec

cellule-vssdiscriminations@uca.fr

Le harcèlement sexuel et le harcèlement moral sont des délits, punis par la loi. Nous nous engageons à réagir fermement aux comportements inappropriés et à les signaler auprès des tutelles qui statueront sur l'éventuelle suite juridique.

L'équipe organisatrice